



UFME.FR

Je fais construire : la RT 2012, ça change quoi pour moi?

RT 2012 ? QUEZAKO ?!

Implications

Ce qu'il faut retenir

Bonjour,

Chaque trimestre, l'Union des Fabricants de Menuiseries Extérieures propose une fiche didactique pour mieux comprendre l'univers de la fenêtre, de la porte et de la pose de menuiseries extérieures.

En ce mois de juin, nous avons choisi de nous intéresser à la Réglementation Thermique 2012 (RT2012), vaste sujet qui a déjà et continue de faire couler beaucoup d'encre... L'UFME propose ici de décrypter les implications de ce dispositif pour le particulier souhaitant faire construire une maison individuelle : quelles sont les implications de la RT 2012 sur un projet de construction neuve ? En quoi les menuiseries extérieures, fenêtres et portes d'entrée sont-elles concernées ? A quoi doit-on veiller, du dépôt de permis de construire à la remise de l'attestation d'achèvement de travaux ? ...

L'UFME vous apporte ici un éclairage synthétique et utile sur cette réglementation qui est entrée en vigueur en début d'année 2013.

RT 2012 : de quoi parle-t-on exactement ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une facture annuelle de chauffage représente en moyenne 900€ par ménage... De 250€ pour une maison « basse consommation » à plus de 1800€ pour une maison mal isolée ! Une facture qui pèse lourd sur le pouvoir d'achat des ménages, et tend même à augmenter avec la hausse constante du prix des énergies.

Afin de réduire durablement les dépenses énergétiques, le Grenelle Environnement a prévu la mise en œuvre d'un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Depuis la mise en place d'une première réglementation thermique en 1974, la consommation énergétique des constructions neuves a été divisée par 2. La Réglementation Thermique 2012 entend la diviser à nouveau par 3.

La RT 2012 porte sur la performance globale du bâtiment, et non plus sur les performances des éléments constructifs et systèmes énergétiques pris séparément. On passe donc d'une exigence de consommation « poste par poste » à une exigence de consommation globale du bâti avec une obligation de résultat.

QUEZAKO ? UNE RÉGLEMENTATION IMPOSÉE PAR LA LOI ?

Pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique des constructions neuves, la valeur moyenne du label « Bâtiment Basse Consommation » (BBC), fixant le seuil de consommation d'énergie primaire à un niveau inférieur à 50kWh/m²/an en moyenne, a été intégrée à la RT 2012.

La RT 2012 est traduite par la Loi n°2009 – 9367 du 03/08/09.

3 INDICATEURS ET 3 EXIGENCES AU CŒUR DE LA RT 2012

La RT 2012 comporte trois exigences de résultats relatives à la performance du bâtiment :

Une exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti : le besoin bioclimatique ou « Bbiomax »

- Exigence de limitation simultanée du besoin en énergie pour les composantes liées au bâti (chauffage, refroidissement et éclairage).
- Un indicateur qui rend compte de la qualité de la conception et de l'isolation du bâtiment, indépendamment du système de chauffage.

50 kWh



- Un indicateur qui valorise la conception bioclimatique (accès à l'éclairage naturel, surfaces vitrées orientées au Sud...) et l'isolation performante.

Une exigence de consommation maximale : « Cmax »

- Exigence de consommations maximales d'énergie primaire (objectif de valeur moyenne de 50kWh/m²/an)
- 5 usages sont pris en compte : le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les auxiliaires, de types ventilateurs ou pompes.

Une exigence de confort en été (Tic)

- Exigence sur la température intérieure atteinte au cours d'une séquence de 5 jours chauds

RT 2012, OK : MAIS POUR QUELS LOGEMENTS ?

LA RT 2012 est **applicable à tous les permis de construire** :

- Déposés depuis le 28 octobre 2011 pour certains bâtiments neufs du secteur tertiaire (bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'accueil de la petite enfance) et les bâtiments à usage d'habitation construits en zone ANRU (zone définie par l'Agence Nationale pour la rénovation Urbaine).
- Déposés depuis le 1^{er} janvier 2013 pour tous les autres bâtiments neufs à usage d'habitation (maisons individuelles ou accolées, logements collectifs, etc.).



QUELS MOYENS POUR ATTEINDRE CES EXIGENCES ?

- Recours aux Energies Renouvelables (EnR) en maison individuelle
- Obligation de traitement de la perméabilité à l'air des logements : mesure en fin de chantier ou application d'une démarche qualité agréée
- Isolation thermique et protections solaires
- Eclairage naturel favorisé (surface minimale de parois vitrées = 1/6 de la surface habitable)

QUELLE JUSTIFICATION DU RESPECT DES EXIGENCES ?

Le maître d'ouvrage doit fournir un récapitulatif standardisé d'étude thermique du bâtiment. Ce document doit être tenu à disposition pendant 5 années.

Et pour les menuiseries extérieures : quels sont les éléments à prendre en compte pour la construction ?

Nous l'avons vu, avec la RT 2012, on ne parle plus de performance individuelle d'un composant du bâti, mais d'une performance globale de l'ensemble des composants. Cette souplesse permet aujourd'hui la mise en œuvre de menuiseries extérieures aux performances différentes au sein d'un même logement pour atteindre les performances exigées par la RT 2012, en termes de besoins bioclimatiques, de consommation d'énergie primaire ou de température extérieure.



L'augmentation de la surface vitrée de la fenêtre permet de réduire 2 postes consommateurs d'énergie : le chauffage et l'éclairage, en bénéficiant au maximum des apports solaires.

Pour les fenêtres, la RT 2012 se traduit par une exigence sur la surface des parois vitrées qui doit représenter au moins 1/6 de la surface habitable. Pour évaluer l'impact sur les consommations d'énergie, on prend en compte la transmission lumineuse Tlw et les apports solaires Sw de la fenêtre, et non plus seulement du vitrage.

Le fabricant communique les données d'isolation thermique et le facteur solaire des menuiseries extérieures mises en place, au maître d'œuvre en charge de la construction de la maison.

La localisation géographique de la maison est déterminante : ainsi on ne retiendra pas la même fenêtre à Tours ou à Perpignan.

ZOOM SUR L'OBLIGATION DE TRAITEMENT DE LA PERMÉABILITÉ À L'AIR :

La RT 2012 implique également une obligation de résultat sur l'étanchéité à l'air. Celle-ci est primordiale pour garantir une performance énergétique effective des bâtiments, en



limitant les fuites d'air parasites.

Le saviez-vous ? une bonne étanchéité à l'air permet d'économiser jusqu'à 8kWh/m²/an.

Elle permet également d'assurer :

- une bonne qualité de l'air intérieur et l'optimisation du fonctionnement de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC).
- Le confort thermique et acoustique du bâtiment

La jonction entre les menuiseries et la maçonnerie (comprenant également les coffres de volets roulants) constitue l'une des principales sources de fuites d'air. Ce point doit faire l'objet d'une vigilance spécifique lors de la pose des menuiseries extérieures.

Atteindre les performances énergétiques requises par la RT 2012 grâce aux solutions domotiques :

- Les capteurs solaires permettent aux stores de se fermer en été pour limiter la surchauffe et de s'ouvrir en hiver pour bénéficier de l'apport solaire.
- L'orientation des lames des stores permet de limiter l'intensité de la luminosité de la pièce, tout en évitant d'avoir recours à l'éclairage artificiel.
- Les capteurs solaires, capteurs de températures et de CO₂ peuvent être adaptés pour favoriser la ventilation naturelle en période tempérée, limitant ainsi la surchauffe en été, et donc le recours à la ventilation artificielle ou à la climatisation.



LA QUALITÉ DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX AU CŒUR DES ENJEUX !

Le respect de toutes ces exigences rend critique la réalisation des travaux de construction ou logement : il est donc primordial de confier ces travaux à des professionnels certifiés.

PETIT LEXIQUE POUR BIEN COMPRENDRE LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012 ET SON JARGON



- **Label Effinergie** : devenu BBC-effinergie : référentiel pris en compte dans la RT 2012. Il ciblait déjà une consommation énergétique moyenne de 50kWh/m²/an.
- **HQE** : pour **Haute** Qualité Environnementale. Démarche visant à limiter à court et à long termes les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation par l'éco gestion et l'éco-construction, tout en assurant aux occupants des conditions de vie saines et confortables.
- **Bbio** : c'est le besoin Bioclimatique du logement. C'est une innovation majeure de la RT 2012. Il valorise la qualité intrinsèque de la conception du bâti. Cette démarche optimise, entre autres, l'orientation, les apports solaires, l'éclairage naturel, le niveau d'isolation, l'inertie, la compacité et la mitoyenneté. Ainsi on envisagera d'orienter son garage au Nord et les baies vitrées du salon au sud.
- **Bbiomax** : la prise en compte des orientations bioclimatiques est imposée par la RT 2012 par une valeur à ne pas dépasser appelée Bbiomax. Le Bbiomax fixe une limitation du besoin en énergie pour les composantes liées au bâti (chauffage, refroidissement et éclairage). Cet indice est modulé en fonction de la typologie du bâtiment, de sa localisation géographique et de son altitude. Pour les maisons individuelles ou mitoyennes, il est possible de tenir compte de la surface, afin de ne pas pénaliser les petites constructions.
- **Indice Tic** : il s'agit de la température intérieure conventionnelle. C'est une exigence de confort d'été, représentée par la température intérieure atteinte au cours d'une séquence de 5 jours, qui doit être inférieure à une température de référence : Tic de référence.
- **Indice Cep** : propre au bâtiment, cet indice caractérise sa consommation d'énergie

primaire. Il prend en compte la température intérieure, la présence des occupants et l'historique de données météorologiques. L'indice Cep du bâtiment considéré doit être inférieur à une valeur maximale Cepmax.



ET POUR TERMINER QUELQUES PRÉCIEUX CONSEILS À GARDER EN TÊTE !

- Privilégiez des menuiseries marquées **NF CSTBat** ou **NF Fenêtre Bois**, **NF Portes Extérieures**.
- Confiez votre pose à un artisan **certifié Pose Portes & Fenêtres** qui vous garantira une pose de qualité.
- Vérifiez impérativement que l'artisan poseur est en mesure de vous présenter une **attestation d'assurance décennale** couvrant son activité.
- Sachez enfin, qu'en aucun cas, le prestataire ne doit vous demander de stocker les menuiseries sur votre chantier en attendant la pose. Les menuiseries **doivent être livrées par l'artisan le jour de la pose**

Notre prochain rendez-vous : dès septembre 2013

Dans notre prochain numéro, à paraître en septembre 2013, nous nous intéresserons à l'étiquette énergie menuiserie
Retrouver tout l'actu sur la menuiserie extérieure sur : <http://www.ufme.fr>

Vos contacts

UFME : Virginie MUZZOLINI : 01.47.17.69.37 - v.muzzolini@ufme.fr

VP Communication : Chrystelle REGANHA : 01.40.22.08.66 - creganha@vp-communication.com